



57 Elizabeth II
A.D. 2008
Canada

Journals of the Senate

Journaux du Sénat

2nd Session, 39th Parliament

2^e session, 39^e législature

N^o 48

Wednesday, April 9, 2008

Le mercredi 9 avril 2008

1:30 p.m.

13 h 30

The Honourable NOËL A. KINSELLA, Speaker

L'honorable NOËL A. KINSELLA, Président

The Members convened were:

The Honourable Senators

Adams
 Angus
 Bacon
 Baker
 Banks
 Biron
 Brown
 Bryden
 Callbeck
 Campbell
 Champagne
 Chaput
 Cochrane
 Comeau
 Cook
 Cools
 Corbin
 Cordy
 Cowan
 Dallaire
 Dawson
 Day
 De Bané
 Di Nino
 Downe
 Dyck
 Eggleton
 Eyton
 Fairbairn
 Fortier
 Fox
 Fraser

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Furey
 Gill
 Goldstein
 Grafstein
 Gustafson
 Harb
 Hervieux-Payette
 Hubley
 Jaffer
 Johnson
 Joyal
 Kenny
 Keon
 Kinsella
 Lapointe
 LeBreton
 Losier-Cool
 Lovelace Nicholas
 Mahovlich
 Meighen
 Mercer
 Milne
 Mitchell
 Moore
 Munson
 Murray
 Nancy Ruth
 Nolin
 Pépin
 Phalen
 Poulin (Charette)
 Prud'homme
 Ringuette
 Rivest
 Robichaud
 Rompkey
 Segal
 Sibbeston
 Spivak
 Stollery
 Stratton
 Tardif
 Tkachuk
 Trenholme Counsell
 Watt
 Zimmer

The Members in attendance to business were:

The Honourable Senators

Adams
 *Andreychuk
 Angus
 Bacon
 Baker
 Banks
 Biron
 Brown
 Bryden
 Callbeck
 Campbell
 *Carstairs
 Champagne
 Chaput
 Cochrane
 Comeau
 Cook
 Cools
 Corbin
 Cordy
 Cowan
 Dallaire
 Dawson
 Day
 De Bané
 Di Nino
 Downe
 Dyck
 Eggleton
 Eyton
 Fairbairn
 Fortier
 Fox
 Fraser

Les membres participant aux travaux sont:

Les honorables sénateurs

Furey
 Gill
 Goldstein
 Grafstein
 Gustafson
 Harb
 Hervieux-Payette
 Hubley
 Jaffer
 Johnson
 Joyal
 Kenny
 Keon
 Kinsella
 Lapointe
 LeBreton
 Losier-Cool
 Lovelace Nicholas
 Mahovlich
 Meighen
 Mercer
 Milne
 Mitchell
 Moore
 Munson
 Murray
 Nancy Ruth
 Nolin
 *Oliver
 Pépin
 Phalen
 Poulin (Charette)
 Prud'homme
 Ringuette
 Rivest
 Robichaud
 Rompkey
 Segal
 Sibbeston
 Spivak
 Stollery
 Stratton
 Tardif
 Tkachuk
 Trenholme Counsell
 Watt
 Zimmer

PRAYERS**SENATORS' STATEMENTS**

Some Honourable Senators made statements.

DAILY ROUTINE OF BUSINESS**PRESENTATION OF REPORTS FROM STANDING OR SPECIAL COMMITTEES**

The Honourable Senator Keon, Chair of the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament, presented its fifth report (*use of Aboriginal languages in the Senate Chamber*).

(*The report is printed as an appendix at pages 764-770.*)

The Honourable Senator Keon moved, seconded by the Honourable Senator Nolin, that the report be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

TABLING OF REPORTS FROM INTER-PARLIAMENTARY DELEGATIONS

The Honourable Senator Bacon tabled the following:

Report of a Mission of the Canadian Parliamentary Delegation of the Canada-France Inter-Parliamentary Association to the Second Round of the Presidential Elections, in Paris, France, from May 2 to 7, 2007.—Sessional Paper No. 2/39-524.

Report of a Mission of the Canadian Parliamentary Delegation of the Canada-France Inter-Parliamentary Association to the Second Round of the Legislative Elections, in Paris, France, from June 13 to 18, 2007.—Sessional Paper No. 2/39-525.

ANSWERS TO WRITTEN QUESTIONS

Pursuant to rule 25(2), the Honourable Senator Comeau tabled the following:

Reply to Question No. 25, dated February 14, 2008, appearing on the *Order Paper and Notice Paper* in the name of the Honourable Senator Spivak, respecting the National Capital Commission.—Sessional Paper No. 2/39-526S.

Reply to Question No. 21, dated December 13, 2007, appearing on the *Order Paper and Notice Paper* in the name of the Honourable Senator Carstairs, P.C., respecting the Canadian Foreign Service Spousal Employment and Reciprocal Employment Arrangements.—Sessional Paper No. 2/39-527S.

PRIÈRE**DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS**

Des honorables sénateurs font des déclarations.

AFFAIRES COURANTES**PRÉSENTATION DE RAPPORTS DE COMITÉS PERMANENTS OU SPÉCIAUX**

L'honorable sénateur Keon, président du Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement, présente le cinquième rapport de ce Comité (*l'usage de langues autochtones au Sénat*).

(*Le rapport est imprimé en annexe aux pages 764 à 770.*)

L'honorable sénateur Keon propose, appuyé par l'honorable sénateur Nolin, que le rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour étude à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

DÉPÔT DE RAPPORTS DE DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

L'honorable sénateur Bacon dépose sur le bureau ce qui suit :

Rapport de la mission d'une délégation parlementaire canadienne de l'Association interparlementaire Canada-France au second tour des élections présidentielles, à Paris (France) du 2 au 7 mai 2007.—Document parlementaire n° 2/39-524.

Rapport de la mission d'une délégation parlementaire canadienne de l'Association interparlementaire Canada-France au second tour des élections législatives, à Paris (France) du 13 au 18 juin 2007.—Document parlementaire n° 2/39-525.

RÉPONSES AUX QUESTIONS ÉCRITES

Conformément à l'article 25(2) du Règlement, l'honorable sénateur Comeau dépose sur le bureau ce qui suit :

Réponse à la question n° 25, en date du 14 février 2008, inscrite au *Feuilleton et Feuilleton des avis* au nom de l'honorable sénateur Spivak, concernant la Commission de la capitale nationale.—Document parlementaire n° 2/39-526S.

Réponse à la question n° 21, en date du 13 décembre 2007, inscrite au *Feuilleton et Feuilleton des avis* au nom de l'honorable sénateur Carstairs, C.P., concernant l'emploi des conjoints de fonctionnaires du service extérieur du Canada et les ententes de réciprocité.—Document parlementaire n° 2/39-527S.

ORDERS OF THE DAY**GOVERNMENT BUSINESS****INQUIRIES**

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

REPORTS OF COMMITTEES

Orders No. 1 to 3 were called and postponed until the next sitting.

OTHER BUSINESS**SENATE PUBLIC BILLS**

Orders No. 1 to 3 were called and postponed until the next sitting.

Order No. 4 (Bill S-217) was called and postponed until the next sitting in the name of the Honourable Senator Nolin.

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Tkachuk, seconded by the Honourable Senator Stratton, for the second reading of Bill S-225, An Act to amend the State Immunity Act and the Criminal Code (detering terrorism by providing a civil right of action against perpetrators and sponsors of terrorism).

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Tkachuk moved, seconded by the Honourable Senator Stratton, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs.

The question being put on the motion, it was adopted.

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Joyal, P.C., seconded by the Honourable Senator Stollery, for the second reading of Bill S-212, An Act to amend the Parliamentary Employment and Staff Relations Act.

After debate,

The Honourable Senator Cools moved, seconded by the Honourable Senator Spivak, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Orders No. 7 to 9 were called and postponed until the next sitting.

ORDRE DU JOUR**AFFAIRES DU GOUVERNEMENT****INTERPELLATIONS**

L'article n° 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

RAPPORTS DE COMITÉS

Les articles n^{os} 1 à 3 sont appelés et différés à la prochaine séance.

AUTRES AFFAIRES**PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC DU SÉNAT**

Les articles n^{os} 1 à 3 sont appelés et différés à la prochaine séance.

L'article n° 4 (projet de loi S-217) est appelé et différé à la prochaine séance au nom de l'honorable sénateur Nolin.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Tkachuk, appuyée par l'honorable sénateur Stratton, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-225, Loi modifiant la Loi sur l'immunité des États et le Code criminel (décourager le terrorisme en permettant un recours civil contre les auteurs d'actes terroristes et ceux qui les soutiennent).

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Tkachuk propose, appuyé par l'honorable sénateur Stratton, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Joyal, C.P., appuyée par l'honorable sénateur Stollery, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-212, Loi modifiant la Loi sur les relations de travail au Parlement.

Après débat,

L'honorable sénateur Cools propose, appuyée par l'honorable sénateur Spivak, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Les articles n^{os} 7 à 9 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Spivak, seconded by the Honourable Senator McCoy, for the second reading of Bill S-227, An Act to amend the National Capital Act (establishment and protection of Gatineau Park).

After debate,

Further debate on the motion was adjourned until the next sitting in the name of the Honourable Senator Tkachuk.

Orders No. 11 and 12 were called and postponed until the next sitting.

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Spivak, seconded by the Honourable Senator Murray, P.C., for the second reading of Bill S-221, An Act concerning personal watercraft in navigable waters.

After debate,

The Honourable Senator Spivak moved, seconded by the Honourable Senator Cools, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

COMMONS PUBLIC BILLS

Orders No. 1 to 6 were called and postponed until the next sitting.

REPORTS OF COMMITTEES

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

Consideration of the tenth report (interim) of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, entitled: *Population Health Policy: Issues & Options*, tabled in the Senate on April 2, 2008.

After debate,

The Honourable Senator Prud'homme, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Di Nino, that further debate on the consideration of the report be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Orders No. 3 to 6 were called and postponed until the next sitting.

OTHER

Orders No. 4, 13, 12 and 9 (inquiries) were called and postponed until the next sitting.

Resuming debate on the inquiry of the Honourable Senator Hubley, calling the attention of the Senate to questions concerning post-secondary education in Canada.

After debate,

The Honourable Senator Tardif moved, seconded by the Honourable Senator Milne, that further debate on the inquiry be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Spivak, appuyée par l'honorable sénateur McCoy, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-227, Loi modifiant la Loi sur la capitale nationale (création et protection du parc de la Gatineau).

Après débat,

La suite du débat sur la motion est ajournée à la prochaine séance, au nom de l'honorable sénateur Tkachuk.

Les articles n^{os} 11 et 12 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Spivak, appuyée par l'honorable sénateur Murray, C.P., tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-221, Loi concernant les motomarines dans les eaux navigables.

Après débat,

L'honorable sénateur Spivak propose, appuyée par l'honorable sénateur Cools, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC DES COMMUNES

Les articles n^{os} 1 à 6 sont appelés et différés à la prochaine séance.

RAPPORTS DE COMITÉS

L'article n^o 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

Étude du dixième rapport (intérimaire) du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, intitulé *Politiques sur la santé de la population : Enjeux et options*, déposé au Sénat le 2 avril 2008.

Après débat,

L'honorable sénateur Prud'homme, C.P., propose, appuyé par l'honorable Di Nino, que la suite du débat sur l'étude du rapport soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Les articles n^{os} 3 à 6 sont appelés et différés à la prochaine séance.

AUTRES

Les articles n^{os} 4, 13, 12 et 9 (interpellations) sont appelés et différés à la prochaine séance.

Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hubley, attirant l'attention du Sénat sur des questions concernant l'éducation postsecondaire au Canada.

Après débat,

L'honorable sénateur Tardif propose, appuyée par l'honorable sénateur Milne, que la suite du débat sur l'interpellation soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Orders No. 3, 7 (inquiries), 11 (motion), 11 (inquiry), 6, 88, 68, 3, 69, 79 and 4 (motions) were called and postponed until the next sitting.

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Harb, seconded by the Honourable Senator Goldstein:

That the Senate take note of the proposed sale of the Canadarm, RADARSAT satellite business to American arms-maker Alliant Techsystems for \$1.325 billion;

That the Senate note that this nationally significant technology was funded by Canadian taxpayers through grants and other technology subsidies for civilian and commercial purposes;

That the Senate note that this sale threatens to put Canada in breach of the 1997 international landmines treaty it was instrumental in writing;

That the Senate acknowledge that although Industry Canada will do a mandatory review of the trade issues relating to the sale there are many vital social, political, moral and technological issues that need to be examined;

That the Senate of Canada urge the Government of Canada to block the proposed sale of the nationally significant Canadarm, RADARSAT satellite business to American arms-maker Alliant Techsystems; and

That a message be sent to the House of Commons to acquaint that House with the above.

After debate,

The Honourable Senator Di Nino moved, seconded by the Honourable Senator Gustafson, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Resuming debate on the inquiry of the Honourable Senator Oliver, calling the attention of the Senate to the progress that has been made on the implementation of the *Federal Accountability Act*, highlighting the status of key measures of the Act and underscoring the importance of this Act to improving responsibility and accountability in our government.

After debate,

The Honourable Senator Stratton moved, seconded by the Honourable Senator Gustafson, that further debate on the inquiry be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

At 4 p.m., pursuant to the order adopted by the Senate on October 18, 2007, the Senate adjourned until 1:30 p.m. tomorrow.

Les articles n^{os} 3, 7 (interpellations), 11 (motion), 11 (interpellation), 6, 88, 68, 3, 69, 79 et 4 (motions) sont appelés et différés à la prochaine séance.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Harb, appuyée par l'honorable sénateur Goldstein,

Que le Sénat prenne note du projet de vente des technologies du Bras canadien et du satellite Radarsat au fabricant d'armes américain Alliant Techsystems au coût de 1,325 milliard de dollars;

Que le Sénat souligne que ces technologies d'importance nationale ont été financées par les contribuables canadiens au moyen de subventions et de contributions, à des fins civiles et commerciales;

Que le Sénat souligne que cette vente risque d'amener le Canada à contrevenir au traité international sur les mines terrestres qu'il a signé en 1997 et à la rédaction duquel il a participé;

Que le Sénat reconnaisse que, même si Industrie Canada procédera à l'examen obligatoire des enjeux commerciaux liés à cette vente, bon nombre d'autres enjeux d'une importance critique sur les plans social, politique, moral et technologique doivent être examinés;

Que le Sénat du Canada exhorte le gouvernement du Canada à bloquer le projet de vente des technologies du Bras canadien et du satellite Radarsat, d'importance nationale, au fabricant d'armes américain Alliant Techsystems;

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer de ce qui précède.

Après débat,

L'honorable sénateur Di Nino propose, appuyé par l'honorable sénateur Gustafson, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Oliver, attirant l'attention du Sénat sur les progrès réalisés quant à la mise en œuvre de la *Loi fédérale sur la responsabilité* et soulignant l'état d'avancement des mesures clés de la *Loi*, ainsi que l'importance de la *Loi* en ce qui concerne l'amélioration de la responsabilité et de la reddition de comptes au sein de notre gouvernement.

Après débat,

L'honorable sénateur Stratton propose, appuyé par l'honorable sénateur Gustafson, que la suite du débat sur l'interpellation soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À 16 heures, conformément à l'ordre adopté par le Sénat le 18 octobre 2007, le Sénat s'ajourne jusqu'à 13 h 30 demain.

<i>Changes in Membership of Committees Pursuant to Rule 85(4)</i>	<i>Modifications de la composition des comités conformément à l'article 85(4) du Règlement</i>
Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans The name of the Honourable Senator Gustafson substituted for that of the Honourable Senator Meighen (<i>April 8</i>). The name of the Honourable Senator Meighen substituted for that of the Honourable Senator Gustafson (<i>April 9</i>).	Comité sénatorial permanent des pêches et des océans Le nom de l'honorable sénateur Gustafson substitué à celui de l'honorable sénateur Meighen (<i>8 avril</i>). Le nom de l'honorable sénateur Meighen substitué à celui de l'honorable sénateur Gustafson (<i>9 avril</i>).
Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration The name of the Honourable Senator Dawson substituted for that of the Honourable Senator Massicotte (<i>April 8</i>).	Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration Le nom de l'honorable sénateur Dawson substitué à celui de l'honorable sénateur Massicotte (<i>8 avril</i>).
Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce The name of the Honourable Senator Banks substituted for that of the Honourable Senator Massicotte (<i>April 9</i>).	Comité sénatorial permanent des banques et du commerce Le nom de l'honorable sénateur Banks substitué à celui de l'honorable sénateur Massicotte (<i>9 avril</i>).
Standing Senate Committee on Transport and Communications The name of the Honourable Senator Eyton substituted for that of the Honourable Senator Nolin (<i>April 9</i>).	Comité sénatorial permanent des transports et des communications Le nom de l'honorable sénateur Eyton substitué à celui de l'honorable sénateur Nolin (<i>9 avril</i>).
Standing Senate Committee on National Security and Defence The name of the Honourable Senator Downe substituted for that of the Honourable Senator Kenny (<i>April 9</i>).	Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense Le nom de l'honorable sénateur Downe substitué à celui de l'honorable sénateur Kenny (<i>9 avril</i>).

APPENDIX
(see p. 759)

Wednesday, April 9, 2008

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament has the honour to present its

FIFTH REPORT

Pursuant to Rule 86(1)(f)(i), your committee is pleased to report its findings and a recommendation relating to the use of Inuktitut, and prospectively other Aboriginal languages, in the Senate. On 14 November 2007, your committee decided pursuant to this authority to take up several items of business that were not concluded at the end of the first session of the 39th Parliament, including the matter of the interpretation of Aboriginal languages in the Senate Chamber.

On 20 November 2007 the committee agreed to proceed with a fact-finding trip to Iqaluit. This was the remaining investigative activity that had been planned during earlier phases of the committee's work. Its completion on 21 February 2008 enabled the finalization of this report.

BACKGROUND

In the first session of the 38th Parliament, Senator Eymard G. Corbin proposed an amendment to Rule 32 of the *Rules of the Senate*, whereby a senator desiring to address the Senate in Inuktitut, upon giving at least four hours' notice to the Clerk of the Senate, would be able to do so, with the remarks to be printed in the *Debates of the Senate* and the *Journals of the Senate* in English and French with a notation that they had been delivered in Inuktitut. On 17 May 2005, the motion was referred to your committee for study. Your committee held a number of meetings on the issue, and established an informal group of three members to explore options for implementing the motion. Unfortunately, the 38th Parliament was dissolved before your committee could complete its work.

In the first session of the 39th Parliament, on 6 April 2006, Senator Corbin gave notice of the following motion:

That the Senate should recognize the inalienable right of the first inhabitants of the land now known as Canada to use their ancestral language to communicate for any purpose; and

That, to facilitate the expression of this right, the Senate should immediately take the necessary administrative and technical measures so that senators wishing to use their ancestral language in this House may do so.

This motion was debated in the Senate on a number of occasions. On 19 October 2006, Senator Gerald J. Comeau moved, seconded by Senator Corbin, that the question be referred to the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament, and the motion was adopted. During the remainder of the first session of the 39th Parliament, the committee continued its earlier deliberations on this matter.

ANNEXE
(voir p. 759)

Le mercredi 9 avril 2008

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement a l'honneur de présenter son

CINQUIÈME RAPPORT

Conformément au sous-alinéa 86(1)f)(i) du Règlement, le comité est heureux de présenter ses conclusions ainsi qu'une recommandation concernant l'usage au Sénat de l'inuktitut, et peut-être aussi un jour d'autres langues autochtones. Le 14 novembre 2007, votre comité, en accord avec le sous-alinéa susmentionné, a décidé de se pencher sur plusieurs questions qui étaient demeurées en suspens à la fin de la première session de la 39^e législature, dont celle de l'interprétation des langues autochtones dans la salle du Sénat.

Le 20 novembre 2007, le comité a convenu d'effectuer un voyage d'étude à Iqaluit. Il s'agissait de la dernière activité d'enquête planifiée par le comité au cours des étapes précédentes de son travail. Une fois cette activité terminée, le 21 février 2008, on a pu mettre la dernière main au présent rapport.

CONTEXTE

Au cours de la première session de la 38^e législature, le sénateur Eymard G. Corbin a proposé une modification à l'article 32 du *Règlement du Sénat*, selon laquelle un sénateur qui désire s'adresser à la Chambre en inuktitut doit en aviser le Greffier du Sénat au moins quatre heures avant le début de la séance, et les paroles prononcées en inuktitut sont publiées dans les *Débats du Sénat* ainsi que dans les *Journaux du Sénat*, en français et en anglais, avec mention qu'elles ont été prononcées en inuktitut. Le 17 mai 2005, la motion a été renvoyée au comité pour étude. Le comité s'est réuni à plusieurs reprises pour discuter de cette question et a constitué un groupe informel composé de trois membres chargés d'examiner les possibilités d'appliquer la motion. Malheureusement, le comité n'a pu achever ses travaux avant la dissolution du Parlement.

Au cours de la première session de la 39^e législature, le 6 avril 2006 plus précisément, le sénateur Eymard G. Corbin a donné avis de la motion suivante :

Que le Sénat reconnaisse le droit inaliénable des premiers habitants du territoire aujourd'hui appelé Canada d'utiliser et de communiquer à toutes fins utiles dans leur langue ancestrale;

Que, pour faciliter l'expression de ce droit, le Sénat prenne les mesures administratives et mette en place les moyens techniques qui s'imposent pour permettre, dans l'immédiat, l'utilisation de leur langue ancestrale au Sénat par les sénateurs qui le désirent.

Cette motion a été débattue au Sénat à différentes occasions. Le 19 octobre 2006, le sénateur Gerald J. Comeau a proposé, avec l'appui du sénateur Corbin, que la question soit renvoyée au Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement, et la motion a été adoptée. Pendant le reste de la première session de la 39^e législature, le comité a poursuivi ses délibérations sur la question.

On 14 February 2007, the committee heard from Mr. Mark Audcent, Law Clerk and Parliamentary Counsel of the Senate, with respect to the constitutional scope of the motion. The central constitutional reality, with respect to languages, is that Canada's official languages are English and French. Under the Constitution, it is clear that both have equal status, and either can be used in the Parliament of Canada. There is, however, nothing to prevent the use of a language other than English and French in parliamentary proceedings. Indeed, members of your committee are aware that, from time to time, for a variety of reasons, the practice has been that senators deliver brief remarks in other languages. This is permitted as a courtesy, and similar practices exist in other legislative bodies.

On 12 June 2007, the committee received a briefing from Mr. Alain Wood, Director, Interpretation and Translation, of the Department of Public Works and Government Services. General challenges include the maintenance of quality standards, attracting qualified candidates (especially Aboriginal/French language interpreters), concerns about the adequacy of training programs and possible concerns about the provision of adequate facilities. Options, some of which avoid several of these concerns, include the simultaneous reading of already-translated written material, which would require 48 hours' notice and could be implemented in six to twelve months. Another option involves the use of interpreters in remote locations receiving and transmitting sound feeds electronically. With respect to simultaneous interpretation onsite (as well as from remote locations), the two major options are interpretation to and from an Aboriginal language by English and French language interpreters both qualified in the Aboriginal language, or relay interpretation that enables, for example, a French language interpreter to work from the English language interpretation of the Aboriginal language being used by a speaker. Initiatives to expand the pool of qualified interpreters could also be undertaken, perhaps in the form of a partnership among the Senate, the Translation Bureau and Nunavut Arctic College.

FEBRUARY 2008 FACT-FINDING TRIP

Between 19 and 21 February 2008, a delegation of committee members consisting of Senators Bert Brown, Fernand Robichaud and David Smith travelled to Iqaluit to explore issues and practices relating to the use of Inuit languages in the Legislative Assembly of Nunavut. The delegation was joined by Senator Willie Adams, who represents Nunavut in the Senate.

The Nunavut Legislative Assembly provides simultaneous interpretation for speakers of Inuktitut, Inuinnaqtun (a major regional dialect), and English on the floor of the legislative chamber for all sittings of the House. Interpretation is also supplied for all sittings of the Nunavut Leadership Forum (the executive); all sittings of standing and special committees; all meetings of Full Caucus (all assembly members) and the non-cabinet caucus. As well, Hansard is published in both English and Inuktitut (syllabics). This model is the result of continuous development since 1999, when Nunavut was established as a separate territory, and thus reflects substantial experience relevant to the priority interests that have been identified by your committee.

Le 14 février 2007, le comité a entendu le témoignage de Mark Audcent, légiste et conseiller parlementaire du Sénat, au sujet de la portée constitutionnelle de la motion. Les langues officielles du Canada sont l'anglais et le français. Conformément à la Constitution canadienne, il est clair que toutes deux ont un statut égal et peuvent être utilisées au Parlement du Canada. Toutefois, rien n'empêche l'utilisation d'une langue autre que l'anglais et le français dans les délibérations parlementaires. Les membres du comité sont conscients que pour diverses raisons, il arrive que des sénateurs formulent de brèves observations dans d'autres langues. À titre de courtoisie, cet usage est autorisé et des pratiques semblables existent au sein d'autres assemblées législatives.

Le 12 juin 2007, le comité a reçu un mémoire de M. Alain Wood, directeur de la Traduction et de l'interprétation parlementaires, du ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux. Il y était mentionné, entre autres défis, l'observation de normes de qualité, le recrutement de candidats qualifiés (surtout des interprètes des langues autochtones au français), et les inquiétudes à propos de la pertinence des programmes de formation et de la fourniture d'installations adéquates. Au nombre des solutions proposées, dont certaines répondent à plusieurs préoccupations à la fois, il y a la lecture simultanée de documents préalablement traduits, à 48 heures d'avis. Il faudrait entre six et douze mois pour mettre cette solution en application. Une autre solution consisterait à recourir à des interprètes à distance, reliés au Sénat par des moyens électroniques. Que ce soit pour l'interprétation simultanée sur place ou à distance, les deux grandes possibilités envisagées sont l'interprétation vers ou depuis une langue autochtone par un interprète de langue anglaise ou française parlant également une langue autochtone, et l'interprétation à relais, qui consiste, par exemple, à interpréter en français l'interprétation en anglais d'une allocution prononcée en langue autochtone. On pourrait aussi prendre des mesures pour élargir le bassin d'interprètes qualifiés, en créant par exemple un partenariat entre le Sénat, le Bureau de la traduction et le Collège de l'Arctique du Nunavut.

VOYAGE D'ÉTUDE EN FÉVRIER 2008

Entre le 19 et le 21 février 2008, trois membres du comité, les sénateurs Bert Brown, Fernand Robichaud et David Smith, sont allés observer à Iqaluit l'usage que l'on fait des langues inuites à l'Assemblée législative du Nunavut. Le sénateur Willie Adams, représentant cette région au Sénat, s'est joint à la délégation.

L'Assemblée législative du Nunavut offre des services d'interprétation simultanée sur le parquet aux intervenants de langue inuktitut, inuinnaqtun (un dialecte régional beaucoup parlé) et anglaise à chacune de ses séances. Ces services sont aussi offerts à toutes les séances du Nunavut Leadership Forum (le conseil exécutif), à toutes celles des comités permanents ou spéciaux, à toutes les assemblées plénières ainsi qu'aux réunions des caucus de députés ne faisant pas partie du cabinet. Le hansard est publié en anglais et en inuktitut (écriture syllabique). Ce modèle d'utilisation des langues autochtones découle des améliorations apportées continuellement depuis 1999, année de la constitution du Nunavut en tant que territoire séparé, et il est le fruit de l'expérience considérable acquise à l'égard des questions d'intérêt prioritaires établies par votre comité.

The trip was structured to provide senators with the opportunity for discussions directly with Nunavut MLAs and Assembly staff, as well as government officials responsible for language-related services, and to directly experience simultaneous interpretation services in the legislative chamber and in a committee room.

BENEFITS

Committee members were struck by the extensiveness of the use of Inuktitut during debate, Member's Statements, and Question Period in the legislature. Although there is a significant level of bilingualism among the 86% of the Nunavut population whose first language is Inuktitut, much of the discussion heard by committee members was in Inuktitut. It is noteworthy, as well, that Nunavut has launched a number of initiatives to sustain the Inuktitut language in the long term, which increases the probability of a continuing need for the language services now provided.

The prominence of Inuktitut in the proceedings of the Assembly testifies to the practical impact of the simultaneous interpretation service. It permits members to participate in the democratic process using the language in which they can express themselves most fully, freely and precisely. Equally important, given the demographics of Nunavut, it makes the legislative proceedings more accessible by enabling a substantial portion of debate to occur in the first language of most voters. Moving beyond practical considerations, during our roundtable a number of members of the Assembly affirmed the importance, to them, of the respect for their first language conveyed by the existence of arrangements enabling them to use it in legislative proceedings.

CHALLENGES AND REMEDIES

In addition to confirming the value of a place for Aboriginal languages in the legislature, discussions with Nunavut MLAs and officials of the Assembly provided valuable insights concerning the challenges involved in implementing simultaneous interpretation arrangements, and available solutions. Aside from prospective challenges posed by proposed legislation that would establish a quadrilingual Hansard; a continuing shortage of fully qualified Inuinnaqtun interpreter/translators; competition with other bodies for qualified Inuktitut interpreter/translators; the need for further development of Inuktitut equivalents for technical terminology; and the issue of standardizing writing systems and dialects for use in official publications were mentioned.

An Aboriginal languages initiative in the Senate would not face all of these challenges, and it could profit from work already done in Nunavut in addressing several. Notably, it could leverage the work on terminologies carried out by the Department of Culture, Language, Elders and Youth, which is already shared with the federal Translation Service. We were advised that Ottawa is now home to Canada's third largest urban population of Inuit, and several MLAs suggested that concerns about competition for scarce resources could be minimized if the Senate were to rely on the population of Inuktitut speakers already in Ottawa, at least as a first resort.

Le voyage a été planifié de manière à permettre aux sénateurs de s'entretenir en personne avec des députés de l'Assemblée législative du Nunavut et des membres de leur personnel, ainsi qu'avec les personnes au sein du gouvernement qui sont responsables des services linguistiques, et aussi d'assister à la prestation de services d'interprétation simultanée pendant les travaux de l'Assemblée et de ses comités.

AVANTAGES

Les membres du comité ont été étonnés de constater à quel point l'inuktitut était employé pendant les débats, les déclarations des députés et la période des questions. Même si le taux de bilinguisme est très élevé parmi les 86 p. 100 de la population du Nunavut dont l'inuktitut est la langue maternelle, les discussions auxquelles les membres du comité ont assisté se sont déroulées en grande partie dans cette langue. Mentionnons également que le Nunavut a mis en branle un certain nombre de projets pour assurer la pérennité de l'inuktitut, si bien que la probabilité que l'on ait encore besoin des services linguistiques déjà offerts est encore plus grande.

La place importante occupée par l'inuktitut dans les délibérations de l'Assemblée prouve à quel point il est pratique de pouvoir compter sur des services d'interprétation simultanée. Ceux-ci permettent aux députés de participer à l'exercice de la démocratie dans la langue où ils peuvent s'exprimer le plus parfaitement, le plus librement et le plus précisément possible. Et, ce qui est tout aussi important, compte tenu de la situation démographique du Nunavut, ils rendent les délibérations plus accessibles en permettant aux débats de se dérouler en grande partie dans la langue maternelle de la majorité des électeurs. Au-delà de toute considération pratique, des députés ont dit qu'il était important pour eux qu'on respecte leur première langue, en prenant des dispositions pour qu'ils puissent l'utiliser au cours des délibérations de l'Assemblée législative.

PROBLÈMES ET SOLUTIONS

En plus de nous confirmer la valeur qu'on accorde à l'inclusion des langues autochtones dans la législature, les discussions avec des députés et des fonctionnaires de l'Assemblée législative du Nunavut nous ont fourni un précieux aperçu des problèmes que pose la prestation de services d'interprétation simultanée, et des solutions possibles à ces problèmes. Outre les difficultés que présentera sans doute la création d'un hansard quadrilingue, comme il est proposé dans un projet de loi, on a fait mention du manque permanent d'interprètes et de traducteurs qualifiés en inuinnaqtun, de la concurrence avec d'autres organismes pour s'assurer les services d'interprètes et de traducteurs qualifiés en inuktitut, le besoin de trouver des équivalents en inuktitut de certains termes techniques et l'uniformisation des systèmes d'écriture et des dialectes utilisés dans les publications officielles.

Advenant l'introduction des langues autochtones au Sénat, on n'aurait pas à faire face à tous ces problèmes, et on pourrait profiter du travail déjà accompli au Nunavut pour solutionner bon nombre d'entre eux. On pourrait notamment exploiter le travail de terminologie effectué par le ministère de la Culture, de la Langue, des Aînés et de la Jeunesse, qui sert déjà au Bureau de la traduction du gouvernement fédéral. Nous avons appris également que la troisième plus grosse concentration urbaine d'Inuits au Canada se trouve à Ottawa. Plusieurs députés de l'Assemblée législative du Nunavut ont d'ailleurs fait remarquer que le Sénat pourrait apaiser les inquiétudes à propos de la rareté des ressources et de la concurrence qu'on se livre pour se les approprier, en commençant par recruter au sein des locuteurs en langue inuktitut déjà établis à Ottawa.

There was also discussion of options for the sharing of interpreter/translator resources, via satellite-based communication systems. This could eventually enable jurisdictions to mutually support one another in providing language services, especially if Senate initiatives were to foster the development of a pool of qualified interpreters in Ottawa. The Clerk of the Nunavut Assembly affirmed willingness to share existing interpreter/translator resources, subject to the needs of the Assembly.

INUKTITUT/FRENCH LANGUAGE INTERPRETATION

The availability of qualified Inuktitut/French language interpreters was identified as a potential problem. The Nunavut Assembly does not presently provide this service or maintain staff with the required skills. However, the French language is recognized as an official language, alongside English, and the facilities have been designed to provide simultaneous interpretation in this language should the presence of French language speakers in the legislature require it. This enabled the delegation to test the viability of French language interpretation based on the existing English language channel in the Assembly, by arranging to have the English/French interpreters travelling with the committee installed in the Assembly facilities to provide a French language version of proceedings.

Concerns that a simultaneous French language interpretation based on the English language interpretation of speech being delivered in Inuktitut would involve excessive delays proved unfounded in practice. Committee members found that the French language interpretation resulting from this method did not significantly lag the original Inuktitut. We were, however, advised that simultaneous interpretation only captures about 80% of the original speech, on average, so that a French language version based on an English language interpretation of an original Inuktitut speech could not be relied upon to capture more than about 65% of the original. This would suggest that French language interpretation via English should be viewed as a transitional procedure only, pending the availability of qualified Inuktitut/French interpreters who could provide the interpretation directly.

A NOTE OF THANKS

The trip to Iqaluit was a valuable experience for committee members. Our discussions with the Speaker and members of the Assembly, Assembly staff and government officials have strongly confirmed the principles reflected in the original motion of Senator Corbin, and concerning which there has been a longstanding consensus in the committee. Indeed, the committee was commended by members of the Legislature for its effort to advance the principle of respect for first languages in Canada's institutions. We also obtained valuable practical insights, including those reviewed above, and came away with a wealth of professional contacts and sources of future assistance and advice. Members who participated in the trip would like to take this opportunity to thank all of those with whom we met for their wonderful hospitality, and for being so generous with their time and knowledge.

CONSIDERATIONS

In approaching this matter, your committee has benefited from the work of its predecessors, and is pleased to note that a consensus concerning general principles has prevailed throughout the deliberations of successive committees, as well as debate in the Chamber, on the possible role of Aboriginal languages in the Senate.

Il a aussi été question de partager des ressources en matière d'interprétation et de traduction, en se servant de systèmes de communication par satellite. Différentes autorités pourraient ainsi s'aider mutuellement en s'échangeant des services linguistiques, surtout si certaines initiatives du Sénat devaient nécessiter la création d'une réserve d'interprètes qualifiés à Ottawa. Le greffier de l'Assemblée du Nunavut s'est dit intéressé à partager les ressources existantes en matière de traduction et d'interprétation, en fonction des besoins de l'Assemblée.

INTERPRÉTATION INUKTITUT/FRANÇAIS

Le manque d'interprètes qualifiés de l'inuktitut au français et vice versa pourrait poser un problème. L'Assemblée législative du Nunavut n'offre pas ce service à l'heure actuelle et ne dispose pas de personnel compétent pour faire de l'interprétation dans ces deux langues. Le français y est pourtant reconnu comme une langue officielle, au même titre que l'anglais, et l'Assemblée dispose des installations nécessaires pour assurer l'interprétation simultanée en français, advenant la présence de locuteurs francophones dans ses rangs. La délégation a pu vérifier la valeur de l'interprétation en français d'interventions faites en inuktitut, à partir de l'interprétation en anglais de ces interventions, en demandant aux interprètes anglais-français qui l'accompagnaient de prendre place dans les cabines d'interprétation et de lui fournir une version française des débats.

Les craintes qu'une interprétation simultanée en français à partir d'une interprétation en anglais d'un discours prononcé en inuktitut entraîne des délais excessifs se sont avérées injustifiées en réalité. Les membres du comité ont trouvé que le décalage entre l'interprétation en français et les propos originaux en inuktitut n'était pas très grand. On nous a cependant indiqué qu'environ 80 p. 100 en moyenne du discours original est saisi dans l'interprétation simultanée, si bien que la version française d'une interprétation en anglais de propos originaux en inuktitut ne devrait pas retenir plus d'environ 65 p. 100 du discours original. L'interprétation en français d'une interprétation en anglais ne devrait donc constituer qu'une solution de rechange en attendant de pouvoir compter sur des personnes qualifiées pour faire de l'interprétation de l'inuktitut au français.

REMERCIEMENTS

Le voyage à Iqaluit a été une expérience enrichissante pour les membres du comité. Nos discussions avec le président et les députés de l'Assemblée ont nettement confirmé les principes mis de l'avant dans la motion originale du sénateur Corbin et que partage depuis longtemps le comité. Les députés de l'Assemblée législative du Nunavut ont d'ailleurs loué les efforts du comité pour promouvoir le respect des premières langues d'usage dans les institutions canadiennes. Nous avons aussi acquis des connaissances pratiques inestimables, notamment sur les sujets abordés précédemment, et nous sommes revenus avec une foule de contacts et de sources d'aide et de conseils pour l'avenir. Les sénateurs qui ont fait le voyage aimeraient remercier tous ceux et celles qu'ils ont rencontrés pour l'accueil merveilleux qu'ils leur ont réservé et pour avoir été aussi prodigues de leur temps et de leurs connaissances.

RÉFLEXIONS

Votre comité a profité pour son étude du travail de ses prédécesseurs et il est heureux de faire remarquer que, tout au long des délibérations des différents comités qui se sont succédé et des débats à la Chambre, il y a toujours eu consensus au sujet des grands principes à l'origine d'une intégration possible des langues autochtones au Sénat.

Aboriginal Canadians have been appointed to sit in the Senate only over the past 50 years. They have made a valuable contribution and bring an important perspective. To date, 13 senators of First Nation, Inuit or Métis origin have been appointed to sit in the Senate. At present, of the 91 senators in office, seven, or approximately 7.7% of the membership, have identified themselves as having Aboriginal roots.

In the discussions of this issue in the Senate and in your committee, in both this Parliament and the previous one, there was no disagreement with or dissent from the basic principle that Aboriginal senators should be able to use their Aboriginal languages in the Senate chamber. The practice of enabling the use of Aboriginal languages would be in keeping with the rights of Aboriginal Canadians under the Canadian Constitution, including section 22 of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*, and would reflect the unique position of Canada's First Nations. It would also meet the standard set by another Westminster model Parliament, that of New Zealand, where parliamentarians have been entitled to speak the Maori language in the House of Representatives since 1985.

The use of Aboriginal languages in the Senate would constitute recognition of their unique status in Canada. Canada's Aboriginal peoples were here long before the arrival of the Europeans, and have never been conquered. Moreover, language is an integral part of culture and heritage. Facilitating the use of Aboriginal languages would be a tangible demonstration of the Senate's commitment to minority rights and a manifestation of its role in reflecting and representing Canadians.

The Senate has an important role to play in representing the regions of Canada and in reflecting the different cultural and minority groups that make up the country. Both the Northwest Territories and Nunavut permit — and, indeed, encourage — the use of Aboriginal languages. This is also a positive way of affirming the legitimacy of these languages. Moreover, the survival of these languages is a source of concern. Allowing the use of Aboriginal languages on the floor of the Senate would send a powerful message about the importance that we attach to them.

Furthermore, enabling Aboriginal senators to speak in their first languages would facilitate their valuable contribution to the debates in the Senate. It is extremely uncommon for individuals to achieve levels of bilingualism that enable them to express themselves as freely, fully, completely and precisely in their second language as in their original language. As has been pointed out by a number of senators during our deliberations, the ability to communicate in one's mother tongue is important. It is often difficult to convey subtleties and nuances in a second or third language. Given the special status of Aboriginal languages, the Senate must attempt to facilitate the use of such languages.

The use of an Aboriginal language cannot be separated from the capacity of others to understand what is being said. If a senator is to be permitted to speak in an Aboriginal language in the Senate, then your committee believes that facilities must be available to ensure that his or her remarks are translated so that other senators can understand, in English and in French, what is being said. At the core of the Senate's role is the opportunity to discuss and debate issues, and communication is a two-way street.

Turning from the basic principle involved to the issue of how it is to be implemented, your committee notes two related but distinct questions. First, there is the specific situation of two Inuit senators to be accommodated. Second, there is the general question of how other Aboriginal languages are to be

Ce n'est que depuis 50 ans que des Canadiens autochtones sont nommés au Sénat. Leur contribution est précieuse et amène un éclairage important. Jusqu'ici, 13 sénateurs des Premières nations ou d'origine inuite ou métisse ont été nommés au Sénat. Sept des 91 sénateurs actuels (environ 7,7 p. 100) ont déclaré avoir des racines autochtones.

Au cours des discussions que le Sénat et le comité ont tenues pendant la présente législature et la précédente, le principe de base selon lequel les sénateurs autochtones devraient pouvoir s'exprimer dans leur langue autochtone à la chambre haute n'a soulevé ni désaccord ni dissidence. L'utilisation des langues autochtones au Sénat respecterait les droits des Canadiens autochtones établis dans la Constitution canadienne, y compris l'article 22 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, et rendrait compte de la situation unique des Premières nations du Canada. Elle répondrait aussi à la norme établie par un autre parlement de tradition britannique, celui de la Nouvelle-Zélande. Les parlementaires ont le droit de parler le maori à la Chambre des représentants depuis 1985.

L'utilisation de langues autochtones durant les délibérations du Sénat reconnaîtrait leur statut unique au Canada. Les peuples autochtones étaient présents au Canada bien avant l'arrivée des Européens et n'ont jamais été conquis. La langue fait partie intégrante de la culture et du patrimoine. Faciliter l'usage des langues autochtones démontrerait de façon concrète l'engagement du Sénat à l'égard des droits des minorités et son rôle de représentation des Canadiens.

L'un des rôles importants du Sénat consiste à représenter les régions du Canada et à refléter les différences culturelles et les groupes minoritaires qui composent le pays. Les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut autorisent et encouragent même l'utilisation des langues autochtones. C'est là un moyen positif d'affirmer la légitimité de ces langues. On craint également pour la survie des langues autochtones. Leur utilisation dans la salle du Sénat témoignerait de l'importance qui leur est accordée.

En outre, en permettant aux sénateurs autochtones de s'exprimer dans leur langue maternelle, on faciliterait leur précieuse contribution aux débats du Sénat. Il est extrêmement rare que quelqu'un atteigne un tel niveau de bilinguisme qu'il puisse s'exprimer aussi librement, parfaitement et précisément dans sa seconde langue que dans sa langue maternelle. Comme l'ont souligné divers sénateurs durant nos délibérations, il est important de pouvoir communiquer dans sa langue maternelle. Il est souvent difficile d'exprimer des subtilités et des nuances dans une deuxième ou une troisième langue. Compte tenu du statut particulier des langues autochtones, le Sénat doit essayer d'en faciliter l'utilisation.

On ne saurait dissocier le droit de parler une langue autochtone de la capacité de comprendre ce qui se dit. Si un sénateur peut s'exprimer dans une langue autochtone au Sénat, le comité croit qu'il faut prévoir des services de traduction en anglais et en français pour que les autres sénateurs puissent le comprendre. Pour exercer son rôle, le Sénat doit pouvoir discuter et débattre des questions, et la communication doit donc se faire dans les deux sens.

Après avoir abordé le principe de base, le comité relève deux questions distinctes mais connexes qui ont trait à l'application du principe. La première est la situation particulière de deux sénateurs inuits dont il faut tenir compte, et la seconde, la question plus globale des mesures à prendre pour permettre

accommodated. Your committee has sought practical and cost-effective responses to each of these questions that will meet the needs of individual senators, the Senate as a deliberative institution, and Canadians.

Both during debate in the Senate Chamber and in committee on the motions outlined above, Senator Corbin has made it abundantly clear that while his motivation is historical fairness, his specific concern has always been with the immediate needs of colleagues. The mother tongue of Senators Willie Adams and Charlie Watt is Inuktitut, and this is the language in which they are most comfortable and fluent. The ability to communicate in this language in the Senate would aid their contribution to our deliberations. Your committee agrees that some reasonable accommodation to permit this must be found.

Furthermore, your committee notes that the concentration of speakers of Inuktitut in Nunavut, establishing a critical mass in support of the language, combined with the probable impact of efforts to foster future use of the language, make it likely that there will be a continuing presence in the Senate of Inuit senators whose contribution would be significantly enhanced by the opportunity to engage in deliberations using their first language.

Your committee therefore recommends that a pilot project involving the use of Inuktitut in the Senate chamber be commenced at the earliest opportunity. As an initial step, reasonable notice of an intention to speak Inuktitut would be required to be given to the Principal Clerk, Chamber and Procedure Office, who is the Senate official responsible for the management of simultaneous interpretation services. The minimum period of notice would be determined by your committee following consultations between the Principal Clerk and the Translation Bureau. Remarks should be in the form of a speech, statement, tribute or similar intervention and, where possible, a copy of the remarks should be provided in advance in both English and French to facilitate interpretation and/or for distribution. During this initial implementation phase, every effort should be made to accommodate extemporaneous discussion following remarks based on a text. However, it must be recognized that this is likely to be difficult to sustain for any length of time in these circumstances.

The medium term objective of the pilot project would be the provision of simultaneous interpretation for speakers of English, French and Inuktitut in the Senate chamber. It is understood that following approval of this proposal, arrangements will have to be made to obtain the services of qualified interpreters, to modify the interpretation facilities to accommodate the additional interpreters, and to ensure that simultaneous interpretation into English, French and Inuktitut can be undertaken. There will be initial costs, and these should be carefully monitored. Your committee believes, however, that the phased approach outlined above provides the most cost-effective approach available to meeting the probable needs of Inuit senators.

Your committee recommends that the scope of the pilot project be extended to the Standing Committee on Aboriginal Peoples and the Standing Committee on Fisheries and Oceans. As successive levels of service are established in the Senate chamber, and subject to the availability of additional resources, equivalent levels of service should be provided to members of these two committees, each of which has traditionally benefited from high levels of participation by Aboriginal senators. Priority access to committee rooms capable of multiple-language interpretation will need to be afforded by the party whips.

l'utilisation des autres langues autochtones. Le comité a cherché à apporter à ces deux questions des solutions pratiques et économiques qui répondent aux besoins des sénateurs, du Sénat en tant qu'institution délibérante et des Canadiens.

Durant les délibérations du Sénat et l'étude par le comité des motions mentionnées précédemment, le sénateur Corbin a clairement expliqué que, même s'il puisait sa motivation dans l'équité historique, ce sont les besoins immédiats de ses collègues dont il se soucie depuis toujours. La langue maternelle des sénateurs Willie Adams et Charlie Watt est l'inuktitut, et c'est la langue qu'ils maîtrisent le mieux. S'ils pouvaient s'exprimer dans cette langue au Sénat, ils pourraient plus facilement prendre part aux délibérations. Le comité convient que des mesures d'adaptation raisonnables doivent être prises à cet égard.

En outre, le comité fait observer que, en raison de la concentration de personnes de langue inuktitut au Nunavut, constituant une masse critique à l'appui de cette langue, et des répercussions qu'auront probablement les efforts en vue de favoriser l'usage de cette dernière, il se peut fort bien qu'il y ait toujours au Sénat des sénateurs inuits capables de fournir un plus grand apport si on les autorisait à intervenir dans leur première langue d'usage.

Le comité recommande donc qu'un projet pilote portant sur l'utilisation de l'inuktitut dans la salle du Sénat soit amorcé le plus tôt possible. Dans un premier temps, un préavis raisonnable indiquant l'intention de communiquer en inuktitut devrait être donné au greffier principal de la Chambre et de la procédure, qui est le représentant du Sénat responsable de la gestion des services d'interprétation simultanée. Le comité déterminerait le préavis minimal après consultation entre le greffier principal et les représentants du Bureau de la traduction. Dans la mesure du possible, une copie des observations — en anglais et en français — qu'il s'agisse de discours, de déclarations, d'hommages ou d'autres formes d'intervention, devrait être remise pour faciliter l'interprétation ou pour fins de distribution. À cette étape initiale de la mise en œuvre, on fera tous les efforts possibles pour faciliter les échanges improvisés à la suite des observations tirées d'un texte. Toutefois, il faut admettre qu'il risque d'être difficile de soutenir de tels échanges pendant bien longtemps dans les circonstances.

L'objectif à moyen terme sera de fournir des services d'interprétation simultanée en anglais, en français et en inuktitut dans la salle du Sénat. Il est entendu que, une fois la proposition approuvée, il faudra faire le nécessaire pour obtenir les services d'interprètes compétents, pour adapter les installations d'interprétation en fonction des besoins d'autres interprètes et pour garantir l'interprétation simultanée des délibérations en anglais, en français et en inuktitut. Les arrangements occasionneront des coûts initiaux, qu'il faudra surveiller de près. Le comité croit cependant que l'approche progressive qu'il propose offre le moyen le plus économique de répondre aux besoins probables des sénateurs inuits.

Le comité recommande que le projet pilote touche également le Comité permanent des peuples autochtones et le Comité permanent des pêches et des océans. Le niveau de service offert à ces deux comités, au sein desquels le taux de participation des sénateurs autochtones a toujours été élevé, devrait grimper au même rythme que celui offert à la salle du Sénat, pourvu que l'on dispose des ressources supplémentaires voulues. Il faudra obtenir des whips des partis la priorité d'accès aux salles de réunion des comités offrant des services d'interprétation multilingue.

In making these recommendations, it is not your committee's intent to limit the use of Aboriginal languages in the Senate to the use of Inuktitut. Although there are practical reasons for beginning with Inuktitut, in principle other Aboriginal languages have an equal claim. Your committee has consulted with our colleagues of Aboriginal descent and, while it does not appear that there is an identifiable need or demand at this point in time, a number of them would appreciate the opportunity from time to time to speak their Aboriginal languages in the Senate, and have indicated that they are prepared to give advance notice of at least two weeks when they desire to do so. This could enable simultaneous interpretation to be provided on a contract basis, potentially avoiding the fixed costs of more continuous arrangements.

Your committee therefore recommends that, after a reasonable period of time of experience with Inuktitut — such as one Parliament — a review be undertaken to identify cost-effective approaches to the accommodation of other Aboriginal languages in the Senate chamber. This may involve different notice requirements depending on the Aboriginal language concerned, and additional facilities may be required.

While the specific details will need to be worked out, the basic concept is clear: Aboriginal languages will be able, upon request, to be spoken and understood in the Senate chamber, subject to reasonable guidelines. Practical limitations, including the availability of qualified interpreters, will inevitably shape the implementation of this concept, and your committee regretfully notes that the information it has obtained suggests that there may be significant practical barriers relating to Aboriginal languages or dialects that do not have a significant population of current speakers.

Your committee is recommending an incremental approach. It will continue to monitor the implementation of this proposal, and will, if necessary, recommend changes if they are desirable from a service perspective or necessary to ensure that costs do not become excessive. As well, the Standing Committee on Internal Economy, Budget and Administration will need to be involved at successive implementation stages, because of the cost implications of this proposal.

It is important to recall that this is an evolving area in which changing technologies may be expected to create enhanced capacities. Over time, we fully expect that with experience and expertise some of the initial conditions can be relaxed or even eliminated.

Your committee strongly believes that facilitating the use of Aboriginal languages in the Senate is the right thing to do. It is in the interests of all senators, however, that this objective be achieved properly, and your committee will endeavour to ensure that this is done.

Respectfully submitted,

Les membres du comité n'ont cependant pas l'intention d'autoriser uniquement l'usage de l'inuktitut au Sénat. Il serait pratique de commencer par l'inuktitut, mais d'autres langues autochtones peuvent prétendre au même statut. Le comité a consulté ses collègues de descendance autochtone et, bien que le besoin ou l'exigence ne se fasse pas sentir à ce point-ci, certains d'entre eux aimeraient pouvoir s'exprimer de temps à autre dans leur langue autochtone au Sénat et se déclarent prêts à donner un préavis d'au moins deux semaines de leur intention de le faire. On pourrait ainsi obtenir par contrat les services d'interprétation simultanée de manière éventuellement à éviter les coûts fixes de dispositions plus permanentes.

Le comité recommande donc qu'après que l'inuktitut aura été utilisé pendant une période raisonnable dans la salle du Sénat, la durée d'une législature par exemple, un examen soit mené pour trouver des moyens efficaces de faire place à d'autres langues autochtones dans la salle du Sénat. Il faudra peut-être pour cela des préavis différents selon la langue autochtone utilisée et des installations supplémentaires.

Il y aura évidemment des détails à régler, mais le principe de base est clair : l'utilisation de langues autochtones, assujettie à des lignes directrices raisonnables, sera autorisée, suivant une demande en ce sens, dans la salle du Sénat. Certaines restrictions d'ordre pratique, comme la capacité de trouver des interprètes qualifiés, modifieront inévitablement le cours du projet, et le comité a appris avec regret que des obstacles de taille, côté pratique, pourraient empêcher l'utilisation de langues ou de dialectes autochtones parlés uniquement par une infime proportion de la population.

Le comité recommande une approche progressive. Il continuera de suivre l'application de la proposition et, s'il y a lieu, recommandera d'y apporter des changements s'ils sont souhaitables du point de vue du service ou nécessaires pour éviter l'escalade des coûts. En outre, le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration devra intervenir aux stades successifs de la mise en application en raison des coûts qu'entraîne la proposition.

Il convient de rappeler que la question évolue et que le développement des technologies devrait permettre d'améliorer les capacités. Avec le temps, l'expérience et l'expertise pourraient montrer, comme on s'y attend, que certaines conditions initiales doivent être assouplies, voire éliminées.

Le comité croit fermement que faciliter l'usage des langues autochtones au Sénat est la bonne chose à faire. Cependant, il est dans l'intérêt de tous les sénateurs que cet objectif soit atteint correctement. Le comité s'assurera qu'il en est fait ainsi.

Respectueusement soumis,

Le président,

WILBERT J. KEON

Chair

